



RÈGLEMENT NATIONAL Véhicule Nautique à Moteur (VNM) UFOLEP

**COURSE DE VITESSE
ENDURANCE
FREE RIDE
FREESTYLE
ANNEXES**

Ce règlement est la déclinaison par l'UFOLEP du règlement international IJSBA pour les disciplines reconnues à ce jour.

Le règlement VNM et ses dispositions particulières ne peuvent en aucun cas contredire ou se substituer à l'ensemble des textes statutaires et règlements applicables à toutes les activités pratiquées à l'UFOLEP. Ces textes sont disponibles sur www.ufolep.org.



COURSE VITESSE ET ENDURANCE

PROGRAMME ET RÈGLEMENT

- A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES
- B - CATÉGORIES CLASSEMENTS
- C - PARCOURS CIRCUIT / PLAN
- D - SÉCURITÉ
- E - TIMING
- F - DÉMONSTRATIONS / SÉCURITÉ
ET RÈGLEMENT PARTICULIER

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I - APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le Directeur de Course est chargé de l'application du présent règlement. Il dirige l'équipe d'organisation et est responsable du bon déroulement de l'épreuve *conformément aux dispositions réglementaires de l'UFOLEP et au présent règlement.*

Toute réclamation sur cette application sera transmise pour instruction et décision du jury de course.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury.

Jury de course : sa composition est donnée dans le programme officiel et affichée sur le tableau.

La description des statuts et missions des officiels sont décrits en annexe 4.

II - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT - ADDITIFS

Toutes les modifications ou dispositions complémentaires, *après accord du comité directeur national*, à ce règlement seront annoncées par des additifs, datés et numérotés ; *ils* feront partie intégrante du présent règlement *et les* délais d'application seront fixés par le groupe de travail national.

Ces additifs seront affichés au secrétariat et aux tableaux d'affichages. Ils seront également communiqués aux participants dans les délais les plus brefs directement.

III - RÉCLAMATION

Toute réclamation devra se faire par écrit et être remise au Directeur de Course *selon les modalités prévues dans les règlements administratifs et sportifs nationaux.*

Les réclamations sur une erreur de temps ou de classement devront être présentées au plus tard 1/2 heure après l'affichage officiel des résultats. Ces réclamations se feront sans frais.

Pour toutes les autres réclamations, il sera demandé un chèque dont le montant sera fixé par les règlements financiers des compétitions nationales, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

Seul un concurrent engagé peut porter réclamation.

La réclamation contre la validité d'un engagement doit être présentée au plus tard 1 heure après la fermeture des opérations de vérifications. Elle devra être accompagnée d'un chèque, non restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

IV - ABANDON

En cas d'abandon, il est impératif que l'équipage prévienne *la direction* de la course par tous les moyens et ce dans les plus brefs délais.

Le non-respect de cette importante clause de sécurité et de discipline entraînera des *sanctions disciplinaires conformes aux règlements disciplinaires de l'UFOLEP*.

De même, le non-respect de cette obligation de prévenir l'organisation en cas d'abandon peut entraîner, dans le cas de recherches spécifiques, la responsabilité pécuniaire du concurrent n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de sa localisation (art 52 – loi 2002-276).

Un équipage ayant abandonné devra obligatoirement quitter l'épreuve, barrer ses numéros et plaques de course, prévenir l'assistance.

V - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Tous les pilotes doivent être titulaires d'une licence sportive UFOLEP en cours de validité et du livret de course à jour.

Tous les pilotes devront fournir *l'attestation d'aptitude* (voir conditions en annexe) et en possession du permis mer ou fluvial (selon le plan d'eau).

Tous les véhicules navigables à moteur (VNM) devront être immatriculés et assurés (garantie couvrant la participation aux compétitions).

VI - ENGAGEMENTS

Evaluation : chaque participant devra passer un test d'évaluation pilotage dans la catégorie de course choisie ou justifier d'une expérience d'au moins trois courses dans l'année écoulée.

Inscription : chaque pilote doit remplir une fiche de pré-inscription à retirer auprès du comité départemental organisateur ou auprès de l'organisateur.

Engagement : le montant de l'engagement *est déterminé par le club organisateur dans les respect des règlements nationaux et est fixé à 70 euros par pilote*.

Pilote : 1 ou 2 pilotes peuvent être engagés sur 1 seul jet. Ils pilotent alternativement à leur convenance.

Classement : c'est le VNM qui sera classé. L'inscription se fera par exemple sous le n°14 pilote DUPONT, ou bien n°14 pilotes DUPONT/DURAND.

VII - IDENTIFICATION

Pilote : un bracelet portant le numéro de course. Le bracelet porte le numéro de téléphone de l'organisation pour prévenir en cas de difficultés, d'abandon.

un livret de course à jour avec une photo d'identité.

VNM : Identifié par un numéro apposé de chaque côté de la machine et sur l'avant du VNM.

Teneur : deux teneurs maximum (en tenue néoprène et licencié) par machine en runabout sont autorisés.

VIII - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Un équipement complet est obligatoire : il comprend un casque, des dorsales, 1 paire de jambières et une combinaison.

Deux jerricans maximum pourront être utilisés par les participants, identifiés et stockés dans un lieu déterminé attribué par la direction de la course, sous la responsabilité du pilote (cf règlement intérieur de chaque course).

Pour les VNM, seront exigés 1 anneau de course à l'avant du jet, 1 bout de 7 m, 2 fusées à mains.

B - CATÉGORIES - CLASSEMENT

I - EMBARCATIONS AUTORISÉES

Tous les V.N.M : SKI - SPORT DIVISION - RUNABOUT, F 2, immatriculés.

II - CATÉGORIES DE COURSE

* Seules les catégories Standard et Limited (cf règlement IJSBA) sont retenues pour le classement du championnat.

* Toutes les autres catégories sont classées dans la catégorie OPEN.

III - CLASSEMENT

* SKI DIVISION Standard

* RUNABOUT Standard

* 1 vainqueur par catégorie.

* Le classement est établi sur les 16 premiers de chaque catégorie.

* Des points sont attribués à chaque place par catégorie.

* Ces points sont additionnés à ceux du scratch.

* Le cumul définira le classement du Championnat .

* CATÉGORIE OPEN et EXHIBITION

Elle permet à tous les pilotes de participer avec des V.N.M. toutes catégories. Classement à l'initiative du comité organisateur qui décerne un trophée local.

C - PARCOURS CIRCUIT

I - DISPOSITION / SITUATION

Les parcours et circuits seront fournis avec le dossier d'inscription. Les dispositions sont relevées sur une carte à l'échelle 1: 20 000.

II - DURÉE

Elle est prévue pour chacune des catégories.

Dans le cas où la course serait arrêtée, un nouveau départ pourra être donné pour terminer la durée. Il sera considéré comme le départ de la course. Aucune position de classement de la première partie de course ne sera retenue.

III - NOMBRE D'HEURES A ACCOMPLIR

Il est déterminé pour chacune des catégories.

IV - CONTRÔLE DE PASSAGE (CP) SUR LE PARCOURS

Les contrôleurs et/ou pointeurs sont disposés de façon à contrôler le trajet du pilote.

Un pointage est effectué par le Commissaire de course à chaque passage du pilote (moyen et méthode : règlement particulier).

Pénalité : le pilote qui n'aura pas pointé au CP, se verra attribué un tour de pénalité.

Le pilote qui se rend compte de son erreur, peut revenir pointer au CP dans le tour même si ce n'est pas l'ordre chronologique du parcours.

V - PARC RAVITAILLEMENT

Il est situé en bordure du parcours, dans le paddock.

Chaque pilote dispose sur le paddock d'un espace lui permettant de faire le plein, et *intervenir* sur la mécanique du jet.

Toutes les dispositions devront être prises par les organisateurs, pilotes et assistances afin de préserver l'environnement de ces sites, *selon les règles établies dans l'agenda 21 de l'UFOLEP (cf annexe)*.

ACCÈS :

1/ Lorsque le pilote quitte le circuit pour rentrer au parc, il doit le faire en réduisant la vitesse, il est interdit de "jeter" le jet sur la plage en arrivant à grande vitesse. Le commissaire de parc sanctionnera cette indiscipline.

2/ Pour repartir, le pilote quittera le parc dans le sens du circuit de course, en assurant la sécurité en sortie de parc. La priorité est au pilote en course.

3/ Le temps n'est pas neutralisé.

4/ Le pilote gère son autonomie pour la durée de la course et décide de son ravitaillement, uniquement autorisé à l'intérieur du paddock.

5/ Le jerrican doit porter le NUMERO de son VNM ceci afin de contrôler les vols ou malversations.

6/ Il est interdit de fumer dans le parc et dans tous les espaces clos de la course.

7/ L'accès au parc est contrôlé et interdit au public.

VI - PROCÉDURE DE DÉPART

Tous les pilotes sur la plage et sur une même ligne (type 24 h du Mans) pour l'endurance.

Tous les pilotes, sur la plage et sur une même ligne (départ type élastique ou feu tricolore) pour la vitesse.

VII - PROCÉDURE ARRIVÉE - FIN DE LA COURSE

Le drapeau à damier est abaissé au passage du premier pilote qui franchit la ligne d'arrivée dans le sens du circuit, et qui aura accompli le temps complet prévu pour l'épreuve.

Il sera déclaré vainqueur.

Le second, le troisième ... seront crédités du temps complet effectué après avoir franchi la ligne d'arrivée au moment de ce dernier tour.

Le pilote qui ne franchit pas la ligne d'arrivée n'est pas classé. Les premiers arrivés se rendent au "parc contrôle".

VIII - BRIEFING PILOTES

1 heure avant le départ, *tous les pilotes seront tenus* d'assister au briefing du directeur de course, et *devront* signer la feuille d'émargement. Le pilote qui n'aura pas signé se verra interdire le départ.

Toutes les informations sur les procédures départ, changements, ravitaillements et les consignes de sécurité seront expliquées.

IX - CIRCUIT-PARCOURS

1 séance d'entraînement et d'évaluation en situation sur le parcours sera programmée la veille de la course (voir annexe 1).

A l'issue de cette séance, les pilotes présentant des attitudes de pilotage dangereuses seront exclus du départ de l'épreuve.

Le jour de la course, un tour de reconnaissance pourra être fait sous les ordres du directeur de course. *A l'issue de ce tour*, les pilotes se rangent sur la "grille de départ", et le départ est donné dans les minutes qui suivent (drapeau, feux ou canon).

X - DRAPEAUX (rappel)

C'est le moyen de communiquer les consignes des commissaires officiels aux pilotes.

- Drapeau vert : signifie que le parcours est libre.
- Drapeau jaune : avertit un danger sur le parcours.
- Drapeau rouge : signifie que l'épreuve va s'arrêter immédiatement quelle que soit la position du jet sur le parcours.
- Drapeau noir : drapeau de consultation agité vers le pilote qui doit *impérativement* s'arrêter et se rendre auprès du Directeur de course.
- Drapeau à damiers et drapeau blanc : mi-course.
- Drapeau blanc : il est levé lorsque les pilotes ont entamé le dernier tour.
- Drapeau bleu : laisser passer le pilote qui veut vous doubler.
- Drapeau à damiers : fin de course.

XI - CHRONOMÉTRAGE

La course commence à l'heure H du départ, et s'arrête au moment où le directeur de course abaisse le drapeau à damiers.

Chaque pilote qui franchit la ligne d'arrivée est chronométré.

XII - PÉNALITÉS

Si le pilote fait l'objet d'une sanction décidée par le directeur de course, elle sera immédiatement appliquée.

Le pilote sera arrêté au parc de ravitaillement, le temps équivalent à la pénalité.

D - SÉCURITÉ

L'UFOLEP impose sur chacune de ses manifestations, le dispositif suivant :

- service médical : médecin, ambulances dont véhicule VSAB ou équivalent et 2 équipages de secouristes.
- sécurité : comité d'organisation.
- VNM assistances dont 1 avec civière VHF.
- semi-rigide avec équipage pilote, plongeur et radio secouriste VHF (bateaux open VHF ou pneumatiques).
- Extincteurs (déterminés par la commission de sécurité), service pompiers dans le parc à VNM et extincteurs du participantc.
- Liaisons radios de chaque CP avec le PC de la course par VHF et les bateaux de sécurité.
- Autorisations : Mairie, Préfecture Maritime.

Ce dispositif sera à moduler selon le nombre d'engagés, alignés par manche.

Tout manquement aux règles de sécurité, à la discipline du fait d'un pilote ou d'un membre de son équipe, verra l'exclusion sans appel à cette épreuve.

E - SÉCURITÉ DES DÉMONSTRATIONS / RÈGLEMENT PARTICULIER

I - SÉCURITÉ :

Chaque manche alignera au maximum entre 25 et 35 pilotes par manche et par catégorie.

Les nouveaux pilotes ont tous participé à une journée d'évaluation pilotage (voir annexe).

Les pilotes sont tous titulaires du permis mer ou fluvial pour les courses en eaux intérieures.

Les pilotes sont tous licenciés à l'UFOLEP, avec une licence en cours de validité.

Ils sont tous équipés d'une combinaison néoprène, d'un casque, d'un gilet de sauvetage homologué, d'une protection dorsale, de bottillons et de jambières.

Ne sont autorisées sur *la plage et sur la ligne* de départ, que les personnes munies d'un bracelet et licenciés:

- pilote.
- Mécanicien/assistant (**identifié**).
- Teneur (**identifié**).

Les VNM auront le ralenti moteur coupé et seront équipés de coupe-circuit. Ils caleront et s'arrêteront ainsi à la moindre chute.

Des commissaires sécurité sur des jets trois places régleront la course avec des drapeaux conformes *au règlement* signalant chaque incident.

Les bateaux de sécurité avec pilotes et à *leur bord* plongeurs équipés seront en attente sur le côté du circuit. En cas d'accident, ils interviendront et achemineront la victime sur le PC secours.

Deux ambulances seront présentes au bord de l'eau.

Un médecin réanimateur sera présent en permanence, tout au long de l'épreuve.

Un téléphone fixe sera utilisable sur le site.

Des extincteurs à poudre seront disposés de part et d'autre de la manifestation (parc coureurs, zone de départ).

Une quarantaine de personnes environ composera l'équipe d'organisation.

Des sacs propreté seront distribués aux concurrents. Tous les fluides devront être récupérés.

Les bouées du circuit seront situées au minimum à 60 mètres du rivage.

La hole shot ski est située à 800 m du rivage et la hole shot runabout à 1 400 m du rivage.

Les PC sont au sol.

II - DEMONSTRATIONS

Des démonstrations sur les techniques de pilotage ou de secours, sur les autres disciplines en VNM, peuvent être proposés (par des pilotes licenciés) lors de la manifestation au titre de la promotion.

III - BAPTEMES

Des baptêmes peuvent être organisés, sous forme d'initiations, de randonnées accompagnées, avec encadrement officiel licencié et déclaré à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

IV - REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES.

L'organisation de la course faisant l'objet d'une déclaration de manifestation nautique, déposée en préfecture maritime, il n'est pas autorisé aux pilotes de naviguer sur le plan d'eau **(ou/et circuit)** en dehors des horaires déclarés et affichés, sous peine de disqualification.

CARBURANT

- Le remplissage des VNM se fera obligatoirement hors de l'eau, sur le paddock.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des points de stockage du carburant, du parc pilote, de la tente de contrôle technique ainsi que sur la plage et ligne de départ des courses.

Le non respect de ces consignes, par le pilote ou un membre de son équipe, sera sanctionné d'une disqualification immédiate.

RAPPEL

- 1) Les enfants, mêmes accompagnés, ne sont pas admis sur la grille et prégrille de départ, la tente technique, le contrôle et les espaces techniques réservés à l'organisation.
- 2) Les dégâts mécaniques, polyester, fibres ...occasionnés, quel que soit le tiers, aux machines engagées pendant la course, ne sont pas garantis par l'assurance organisateur et ne sont en aucun cas à la charge de ce dernier.

FREERIDE/FREESTYLE

PROGRAMME ET RÈGLEMENT

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

B - CATÉGORIES CLASSEMENTS

C - PARCOURS CIRCUIT / PLAN

D - SÉCURITÉ

E - TIMING

F - DÉMONSTRATIONS / SÉCURITÉ
ET RÈGLEMENT PARTICULIER

A- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I - APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le Directeur de Course est chargé de l'application du présent règlement. Il dirige l'équipe d'organisation et est responsable du bon déroulement de l'épreuve *conformément aux dispositions réglementaires UFOLEP et au présent règlement.*

Toute réclamation sur cette application sera transmise pour instruction et décision du jury de course.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury.

Jury de course : sa composition est donnée dans le programme officiel et affichée sur le tableau.

La description des statuts et missions des officiels sont décrits en annexe 4.

II - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT - ADDITIFS

Toutes les modifications ou dispositions complémentaires, *après accord du comité directeur national*, à ce règlement seront annoncées par des additifs, datés et numérotés ; *ils* feront partie intégrante du présent règlement *et les* délais d'application seront fixés par le groupe de travail national.

Ces additifs seront affichés au secrétariat et aux tableaux d'affichages. Ils seront également communiqués aux participants dans les délais les plus brefs directement.

III - RÉCLAMATION

Toute réclamation devra se faire par écrit et être remise au Directeur de Course *selon les modalités prévues dans les règlements administratifs et sportifs nationaux.*

Les réclamations sur une erreur de temps ou de classement devront être présentées au plus tard 1/2 heure après l'affichage officiel des résultats. Ces réclamations se feront sans frais.

Pour toutes les autres réclamations, il sera demandé un chèque dont le montant sera fixé par les règlements financiers des compétitions nationales, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

Seul un concurrent engagé peut porter réclamation.

La réclamation contre la validité d'un engagement doit être présentée au plus tard 1 heure après la fermeture des opérations de vérifications. Elle devra être accompagnée d'un chèque, non restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

IV - ABANDON

En cas d'abandon, il est impératif que l'équipage prévienne *la direction* de la course par tous les moyens et ce dans les plus brefs délais.

Le non-respect de cette importante clause de sécurité et de discipline entraînera des *sanctions disciplinaires conformes aux règlements disciplinaires de l'UFOLEP*.

De même, le non-respect de cette obligation de prévenir l'organisation en cas d'abandon peut entraîner, dans le cas de recherches spécifiques, la responsabilité pécuniaire du concurrent n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de sa localisation (art 52 – loi 2002-276).

Un équipage ayant abandonné devra obligatoirement quitter l'épreuve, barrer ses numéros et plaques de course, prévenir l'assistance.

V - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Tous les pilotes doivent être titulaires d'une licence sportive UFOLEP en cours de validité. Tous les pilotes devront être évalués (voir conditions en annexe) et en possession du permis mer ou fluvial (selon le plan d'eau).

Tous les véhicules navigables à moteur (VNM) devront être immatriculés et assurés.

VI - ENGAGEMENTS

Inscription : chaque pilote doit remplir une fiche de pré-inscription à retirer auprès du comité départemental organisateur ou auprès de l'organisateur.

Engagement : le montant de l'engagement *est fixé par le club organisateur dans le respect des règlements nationaux et est fixé à 70 euros par pilote*.

VII - IDENTIFICATION

Pilote : 1 bracelet portant la mention pilote ou ayant une couleur correspondante.

Pilote : identifié par un dossard de couleur.

VNM : identifié par un numéro.

Mécanicien ou accompagnateur : un bracelet portant la mention accompagnateur ou ayant une couleur correspondante.

VIII - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Un équipement complet est obligatoire et il comprend un casque, une dorsale, 1 paire de jambières ou une combinaison jambes longues.

Il sera exigé un anneau de corde à l'avant et à l'arrière du jet.

IX – CONTRÔLE TECHNIQUE

Lors du contrôle technique le VNM ne doit présenter aucune partie saillante, ni sur la coque, ni sur les parties commandes. Exemples : potence, comodors ...

Lors de la mise à l'eau du VNM et de sa sortie, le pilote doit être présent pour la manutention de sa machine.

B - CATÉGORIES - CLASSEMENT

I - EMBARCATIONS AUTORISÉES

Tous les V.N.M : SKI - RUNABOUT,

II - CATÉGORIES DE COURSE

Une catégorie OPEN uniquement, tout est autorisé sur toute catégorie connue à partir du moment où le type : SKI ou RUNABOUT.

III - CLASSEMENT

* SKI DIVISION OPEN

* RUNABOUT OPEN

* 1 vainqueur par catégorie.

* Le classement est établi sur les 16 premiers de chaque catégorie.

* Des points sont attribués à chaque place par catégorie.

* Le cumul définira le classement du championnat.

* CATÉGORIE OPEN

Elle permet à tous les pilotes de participer avec des V.N.M. toutes catégories. Classement à l'initiative du comité organisateur qui décerne un trophée local.

IV - PARC RAVITAILLEMENT

Il est situé en bordure du parcours, dans le paddock.

Chaque pilote dispose sur le paddock d'un espace lui permettant de faire le plein, la mécanique du jet.

ACCÈS :

1/ Il est interdit de "beacher" à grande vitesse et dans un périmètre qui n'est pas prévu à cet effet.

2/ Le pilote gère son autonomie pour la durée de ses manches et le ravitaillement est autorisé uniquement à l'intérieur du paddock.

3/ Il est interdit de fumer dans le parc.

4/ L'accès est interdit au public.

V - BRIEFING PILOTES

Avant le début de la compétition, tous les pilotes seront tenus d'assister au briefing du directeur de course. Les consignes de sécurité seront expliquées.

VI – ZONES DE COMPÉTITION ET D'ENTRAÎNEMENT

Drapeau noir : limite de zone de compétition et d'échauffement (chaque côté)

Drapeau vert : donne le départ et reste tendu pendant le temps (8mn) de passage sur l'eau

Drapeau rouge : arrêt obligatoire des pilotes (problèmes importants sur l'eau)

Drapeau jaune : fin de session (remplace le vert)

Elles seront signalées par des drapeaux ou oriflammes placés sur la plage espacés de plusieurs dizaines de mètres en fonction de la géographie du site.

Deux pilotes maximum se trouvent sur l'aire de compétition et d'entraînement.

VII - PÉNALITÉS

1- Si le pilote fait l'objet d'une sanction décidée par le directeur de course, elle sera immédiatement appliquée.

2- LA SESSION LIBRE obligatoire permet au directeur de course d'évaluer la capacité technique et physique des pilotes participant pour la première fois à ce style d'épreuve. (évaluation validant ou non l'inscription).

3- UN RUN OU DEUX PAR JOUR DE 6 à 10 MINUTES NOTÉS : départ du run, signalé par la levée d'un drapeau vert et un coup de trompe (style corne de brume. Et fin du run : levé d'un drapeau rouge et deux coups de trompe FERA SUITE AUX 6 à 10 MINUTES D'ÉCHAUFFEMENT.

4- Tout pilote ayant des soucis mécaniques au cours de la période d'échauffement ou pendant les 2 premières minutes de son run devra le signaler au commissaire de course afin de pouvoir recourir sa manche à la fin des séries. Cette demande ne pourra être retenue qu'une fois durant toute l'épreuve par concurrent.

5- LES FIGURES NE SONT PAS LIMITÉES A CELLES INSCRITES SUR LE TABLEAU MAIS COMPORTENT DES RÈGLES.

6- LE NOMBRE DE SAUTS ET DE SURFS NOTÉS EST LIMITÉ À TROIS PAR FIGURE.

7- VOUS SEREZ NOTÉ DÈS LE PREMIER SAUT OU SURF DE CHAQUE FIGURE.

8- LA BASE DU JUGEMENT SERA ;

- LA QUALITÉ DE LA FIGURE (réception)
- LES VARIANTES
- L'AMPLITUDE
- LES BONUS

9- LES QUATRE NOTES POSSIBLES PAR SAUT OU SURF ;

- | | |
|---------------|---|
| 1 - TENTÉ | (pour une figure tentée mais non réussie ou mauvaise réception) |
| 2 - EXECUTÉ | (pour une figure réalisée avec une réception correcte) |
| 3 - MAITRISÉ | (une figure parfaitement exécutée avec une réception maîtrisée) |
| 4 - AMPLITUDE | (une figure maîtrisée avec une amplitude flagrante). |

10- DES NOTES DE VARIANTES SE CUMULENT POUR CERTAINES FIGURES (à partir des sauts exécutés et +), 1 POINT EN NOIR, 2 POINTS EN VIOLET, 3 POINTS EN ROUGE.

- 1- ONE HAND
- 1- ONE FOOT
- 2- NO HAND
- 3- NO FOOT
- 2- VRILLEE
- 4- ROTATION DU CORPS
- ETC.....

11- DES NOTES DE BONUS SE CUMULENT POUR CHAQUE RUN :

- UNE NOTE D'AMPLITUDE (basée sur le nombre de sauts avec amplitude)
- UNE NOTE DE DIVERSITE (basée sur le nombre de figures différentes exécutées et +)
- UNE NOTE DE STYLE SAUT (basée sur le nombre de sauts maîtrisés et +)
- UNE NOTE DE STYLE SURF (basée sur le nombre de surfs maîtrisés et +)
- UNE NOTE DE PRISE DE RISQUE (basée sur le nombre de saut avec amplitude sur des figures à risque).

12- LE CUMUL DE L'ENSEMBLE DES POINTS ET LA MOYENNE DES RUNS DONNERONT LE RÉSULTAT PAR PILOTE EN SACHANT QUE LE PLUS MAUVAIS RUN NE SERA PAS COMPTABILISÉ.

13- LES RÉSULTATS NE SERONT DONNÉS QU'A LA FIN DU WEEK-END ET DE MANIÈRE GÉNÉRALE.

FIGURES RUNABOOT

LES SAUTS

CHANDELLE 180 AIR	Le pilote et sa machine effectuent un saut droit dans l'axe. Le pilote et sa machine effectuent une rotation à 180 degrés et atterrissent par le nez.
SUPERMAN	Lors d'un high jump droit le pilote doit sortir les pieds et doit tendre le corps des mains aux pieds parallèlement à sa machine.
GIANT BULL DOG	La machine effectue une rotation à 180 degrés alors que le pilote est en nothing et doit rattraper le nez de la machine pour l'atterrissage.
SPRUNG MONKEY	Lors d'un high jump le pilote saute vers l'avant de la machine, attrape le nez de celle-ci et doit atterrir sans le lâcher devant la machine.
DB CAN CAN	Lors d'un high jump le pilote doit sortir et tendre les deux jambes du même côté et les replacer sur la machine pour l'atterrissage.
VRILLE	Le pilote et sa machine effectuent une rotation à 360 degrés par le côté et atterrissent à plat.
BACK FLIP	Le pilote et sa machine effectuent une rotation à 360 degrés en saut périlleux arrière.
CLIFFHANGER	Lors d'un high jump nothing le pilote cale ses pieds sous le guidon avant de reprendre sa position initiale pour l'atterrissage.
CLICKER	Lors d'un high jump no foot le pilote tape ses pieds en faisant passer ses jambes de chaque côté de ses bras.
EL CORDOBES	Lors d'un high jump le pilote passe son corps entre ses bras vers l'avant de la machine et cale ses pieds sous le guidon sans le lâcher des mains avant de reprendre sa position initiale pour l'atterrissage.
CAT WALK CANDY BAR	Lors d'un high jump le pilote doit courir sur le côté de la machine. Le pilote doit passer les deux jambes au-dessus du guidon entre les bras.
HART ATTACK	Lors d'un high jump droit le pilote doit sortir ses pieds et doit tendre le corps des mains aux pieds perpendiculairement à sa machine.
VARIANTES	Pour toute variante (nouvelles figures), le pilote doit venir la présenter aux représentants des pilotes

LES SURFS

SURF	Le pilote et sa machine doivent surfer sur la descente de la vague sans tenir le guidon.
ROLLER	Le pilote et sa machine effectuent un demi-tour à 180 degrés dans la vague.
REENTRY	Le pilote et sa machine doivent taper la crête de la vague afin d'effectuer une rotation pour revenir devant celle-ci.
AIRIAL	Le pilote et sa machine doivent taper la crête de la vague décollée, pour atterrir devant celle-ci.

FIGURES STAND UP**LES SAUTS**

CHANDELL 180 AIR	Le pilote et sa machine effectuent un saut droit dans l'axe. Le pilote et sa machine effectuent une rotation à 180 degrés et atterrissent par le nez.
64°	Le pilote et sa machine effectuent une rotation verticale de 180° degrés.
128°	Le pilote et sa machine effectuent une rotation verticale de 360° degrés.
SUPERMAN	Lors d'un high jump droit le pilote doit sortir les pieds et doit tendre le corps des mains aux pieds parallèlement à sa machine.
GIANT BULL DOG	La machine effectue une rotation à 180 degrés alors que le pilote est en nothing, et doit rattraper le nez de la machine pour l'atterrissage.
SPRUN MONKEY	Lors d'un high jump le pilote saute vers l'avant de la machine, attrape le nez de celle-ci et doit atterrir sans le lâcher devant la machine.
DOUBLE CAN CAN	Lors d'un high jump le pilote doit sortir et tendre les deux jambes du même côté et les replacer sur la machine pour l'atterrissage.
VRILLE	Le pilote et sa machine effectuent une rotations à 360 degrés par le côté et atterrissent à plat.
DB VRILLE	Le pilote et sa machine effectuent une rotation à 720 degrés par le côté et atterrissent à plat.
BACK FLIP	Le pilote et sa machine effectuent une rotation à 360 degrés en saut périlleux arrière.
RODEO BACK TWIST CLICKER	Back flip vrillé. Lors d'un high jump le pilote doit taper les pieds en passant les jambes côté du bras.

LES SURFS

SURF	Le pilote et sa machine doivent surfer sur la descente de la vague sans tenir le guidon.
ROLLER	Le pilote et sa machine effectuent un demi-tour à 180 degrés dans la vague.
REENTRY	Le pilote et sa machine doivent taper la crête de la vague afin d'effectuer une rotation pour atterrir devant celle-ci.
AIRIAL	Le pilote et sa machine doivent taper la crête de la vague décollée, pour atterrir devant celle-ci.

LEXIQUE

ONE HAND : lâcher d'une main	RUN : manche
ONE FOOT : sortir un pied	HIGH JUMP : saut avec amplitude
NO HAND : lâcher les deux mains	STAND UP : jet a bras
NO FOOT : sortir les deux pieds	RUNBOAT : jet a selle
NO THING : sans les mains ni les pieds	GO-PED : trottinette à moteur

D – SECURITE

L'UFOLEP impose, sur chacune de ses manifestations de free ride :

- service médical : 1 médecin urgentiste dont 1 véhicule VSAB ou équivalent avec équipages, présents durant la totalité des épreuves et des essais.
- Un commissaire sécurité est présent sur chaque épreuve.
- 2 VNM assistance équipés de planches de sécurité avec VHF.
- Liaisons radios du CP avec le PC de la course par VHF et les VNM de sécurité.
- Autorisations : Mairie, Préfecture Maritime.

Tout manquement aux règles de sécurité, à la discipline du fait d'un pilote ou d'un membre de son équipe, verra l'exclusion sans appel à cette épreuve.

E - SECURITE / DEMONSTRATIONS / REGLEMENT PARTICULIER**I - SECURITE :**

Les nouveaux pilotes devront participer à une journée d'évaluation pilotage (voir annexe).

Les pilotes sont tous titulaires du permis mer ou fluvial pour les courses en eaux intérieures.

Les pilotes sont tous licenciés UFOLEP pour la saison en cours.

Ils sont tous équipés d'une combinaison à jambes longues ou de jambières, d'un casque, d'un gilet de sauvetage homologué, d'une protection dorsale, de bottillons et de jambières.

Ne sont autorisées dans les paddocks, parc fermé sur la plage et sur la ligne de départ, que les personnes munies d'un bracelet :

- pilote.
- Mécanicien / assistant (**identifié**).

Les VNM ne seront pas obligatoirement équipés de coupe-circuits électroniques Un ralenti élevé est préconisé.

Les jets de sécurité avec pilotes (et plongeurs) seront en attente derrière les vagues. En cas d'accident, ils interviendront et achemineront la victime sur le PC secours.

Une ambulance sera présente au PC secours.

Un médecin urgentiste sera présent en permanence.

Un téléphone mobile sera utilisable en permanence sur le site.

Des extincteurs à poudre seront disposés de part et d'autre des paddocks et signalés par des panneaux.

Plusieurs personnes composeront l'équipe d'organisation (cf annexe 2).

Des sacs propreté seront disposés de part et d'autre du site et dans les parcs coureurs.

II - DEMONSTRATIONS

Des démonstrations sur les techniques de pilotage ou de secours, sur les autres disciplines en VNM, peuvent être proposées (par des pilotes licenciés) lors de la manifestation au titre de la promotion.

III - BAPTEMES

Des baptêmes peuvent être organisés, sous forme d'initiations, de randonnées accompagnées, avec un encadrement de moniteurs licenciés UFOLEP et déclarés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

IV - REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES.

L'organisation de la course faisant l'objet d'une déclaration de manifestation nautique, déposée en préfecture maritime, il n'est pas autorisé aux pilotes de naviguer sur la zone d'évolution réglementée, en dehors des horaires déclarés et affichés, sous peine de disqualification.

CARBURANT

- Le remplissage des VNM se fera obligatoirement hors de l'eau, sur le paddock
- Les ravitaillements doivent être effectués dans le paddock
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des points de stockage du carburant, du parc pilote, de la tente de contrôle technique ainsi que sur la plage et sur la ligne de départ des courses.

Le non respect de ces consignes, par le pilote ou un membre de son équipe, sera sanctionné d'une disqualification immédiate.

RAPPEL

- 1) Les enfants, mêmes accompagnés, ne sont pas admis sur la grille et prégrille de départ, dans la tente technique, durant le contrôle et sur les espaces techniques réservés à l'organisation.
- 2) Les dégâts mécaniques, polyester, fibres ...occasionnés, quel que soit le tiers, aux machines engagées pendant la course, ne sont pas garantis par l'assurance organisateur et ne sont en aucun cas à la charge de ce dernier.
- 3) Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués par la direction de course.

ANNEXE 1**ATTTESTATION D'APTITUDE AU PILOTAGE**

A faire valider **impérativement** et à **présenter** à chaque épreuve pour participer à une épreuve UFOLEP.

Catégorie :

bras articulé

runabout

Fait à _____

Le _____

Par _____

Officiel

Moniteur 2^{ème} degré

N° de licence UFOLEP : _____

Signature

- Connaître le règlement de l'épreuve.
- Préparer son matériel, s'équiper correctement.
- Mémoriser un tracé, une zone d'évolution, un parcours.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité et de navigation sur circuit.
- Connaître et respecter une procédure de départ.
- Effectuer un dépassement en toute sécurité.
- Maîtriser la conduite du VNM.
- Faire preuve de prudence.
- Respecter l'environnement (remplissage, déchets, nuisances sonores,...).

Participation à des stages organisés par _____

Diplômes (préciser) :

Carnet de suivi

ANNEXE 2

PROGRAMME D'ORGANISATION

Type : compétition

Nom

Catégorie

vitesse
freeride endurance
freestyle

Date : _____

Lieu : _____

Club organisateur _____

Adresse _____

N° d'affiliation UFOLEP _____

Représentant légal organisateur

Président _____

N° licence : _____

Composition de la direction de course

Directeur de course : _____ N° licence : _____

Directeur sportif : _____ N° licence : _____

Responsable sécurité : _____ N° licence : _____

Responsable secrétariat : _____ N° licence : _____

Chronométrage : _____

Organisation de la sécurité

Médecin responsable : _____

Spécialité : _____

Hôpital prévu : _____

Téléphone : _____

Organisation des secours sur site

Pompiers : _____

Autres : _____

Nombre d'ambulances : _____

Organisation incendie :

Pompiers : _____

Autres : _____

Nombre d'extincteurs : _____

Organisation sécurité du circuit et plan d'eau

* Bateaux : _____

Nombre : _____

Catégorie: _____

* Jets : _____

Nombre : _____

Catégorie: _____

* Plongeurs : _____

Nombre : _____

Catégorie: _____

Moyens de communication

VHF :	Nombre	Canal :
Radio :	Nombre	Canal :
N° ☎ : _____	N° fax : _____	
N° ☎ : _____	N° fax : _____	
N° ☎ : _____	N° fax : _____	

Horaires :

Pièces à joindre obligatoirement au programme :

- autorisation de la commune et du propriétaire pour les plans d'eau privés
- déclaration en préfecture et sous-préfecture, affaires maritimes
- attestation d'assurance R.C organisation
- plan du ou des circuit(s)
- plan et accès du paddock et site (détails voir plan)
- cahier des charges course.

ANNEXE 3**DEMANDE PRÉALABLE À L'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION NAUTIQUE UFOLEP**

Club organisateur : _____

Adresse _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

N° d'affiliation UFOLEP : _____

Président du club organisateur : _____

Responsable de la manifestation
titre : _____ N° de licence : _____

Discipline : VNM (véhicule nautique à moteur)

Type de manifestation

compétition <input type="checkbox"/>	vitesse <input type="checkbox"/>	endurance <input type="checkbox"/>	free-style <input type="checkbox"/>	free-ride <input type="checkbox"/>
Exhibition <input type="checkbox"/>		Porte ouverte <input type="checkbox"/>		Salon <input type="checkbox"/>
Manifestation nationale <input type="checkbox"/>		Fête du sport <input type="checkbox"/>		Fête du nautisme <input type="checkbox"/>

Autre (préciser) :

Nom de la manifestation : _____

Date : _____

Lieu: _____

Site nautique mer fluvial plan d'eau intérieur (public ou privé)

Ville : _____

Département : _____

Préfecture/sous préfecture : _____

Nombre de navires participants prévus : _____

Nombre de VNM engagés prévus : _____

Descriptif de la manifestation :

Assurance : _____

**DEMANDE PRÉALABLE À L'ORGANISATION
A RETOURNER
À UFOLEP NATIONALE
A L'ATTENTION DE FÉLIX GOMIS
3 RUE RÉCAMIER
75341 PARIS CÉDEX 7
ajeant@laligue.org**

BULLETIN D'INSCRIPTION U.F.O.L.E.P

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE

Organisation : lieu : Nom de l'épreuve:

PILOTE

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code postal : Ville : Région :		
Permis côtier N° :	Date de délivrance :	Lieu :
Tél. :	Portable :	e-mail :
Personne à contacter en cas d'urgence. Nom : Tél. :		

VOTRE NIVEAU DE PILOTAGE

CONFIRME (trois courses minimum) EVALUE (date lieu)

DEBUTANT (la journée d'évaluation pilotage nationale est organisée le A)

LICENCE UFOLEP AUTRE LICENCE (préciser) :

UFOLEP N° CATEGORIE : VOTRE CLUB :

Pièces originales à présenter obligatoirement

Le pilote : le permis côtier, la licence UFOLEP. **Le VNM** : la carte de circulation du VNM, si le pilote n'est pas le propriétaire légal du VNM, il doit présenter : une attestation nominative signée et une copie de la carte d'identité du propriétaire légal du VNM, la police d'assurance du VNM.

JE M'ENGAGE DANS LA CATEGORIE SUIVANTERunabout (jet à selle)Ski (jet à bras articulé) STANDARD STANDARD LIMITED LIMITED

MARQUE

 POLARIS KAWAZAKI SEADOO YAMAHA

TYPE :

N° DE SERIE :

N° D'IMMATRICULATION :

ASSUREUR DU VNM :

N° DE POLICE:

Club organisateur :

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE U.F.O.L.E.P

RESERVATION DES EMPLACEMENTS DE TEAM ET D'ÉQUIPAGE

Nombre d'assistants :	Heure d'arrivée (impérative) :
Nombre de véhicules (maximum 2) :	Longueur hauteur :

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- Ouverture officielle de l'épreuve	Le à 08 h 00
- Ouverture des engagements	Le à 15 h 00
- Fermeture des engagements	Le à 09 h 00
- Fermeture officielle de l'épreuve	Le à 18 h 00

VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Ouverture officielle des contrôles techniques	Le à 17 h
00	
- Fermeture officielle des contrôles techniques	Le à 10 h
00	

BRIEFINGS

- Consignes de sécurité et d'organisation du paddock	Le à 19 h 30
- Consignes de sécurité et d'organisation du paddock	Le à 09 h 30
- Briefing course pilotes, teneurs et assistants	Le à 10 h 00
- Briefing course pilotes, teneurs et assistants	Le à 08 h 00

SOIREE ET PODIUM

Remise des prix	Le à 17 h 30
-----------------	--------------------

INSCRIPTION A L'ÉPREUVE

Participation par VNM et par pilote : ... €

Le nombre de participants étant limité, une pré-inscription est indispensable pour vous assurer que votre participation est bien enregistrée, si vous arrivez après la clôture des engagements.

ENGAGEMENT DU PILOTE

Je m'engage à respecter le règlement en vigueur édité par l'UFOLEP et l'I.J.S.B.A dont j'ai pris connaissance.

Je déclare que tous les renseignements qui figurent sur ce bulletin d'engagement sont exacts. Dans le cas de force majeure, indépendant de la volonté de l'organisateur entraînant l'annulation de l'épreuve, aucune indemnité ne me sera due.

Fait à Le Nom du pilote :

Signature précédée de la mention " lu et approuvé"

Pour les mineurs signature et accord des parents.

Nous adresser votre bulletin d'engagement et règlement au club organisateur par :

Fax au :

e-mail à :

Courrier à :

ANNEXE 2

PROGRAMME D'ORGANISATION

Type : compétition Nom _____

Catégorie _____ vitesse endurance

Date : _____ Lieu : _____

Club organisateur _____

Adresse _____

N° d'affiliation UFOLEP _____

Pièces à joindre obligatoirement au programme :

- autorisation de la commune et du propriétaire pour les plans d'eau privés
- déclaration en préfecture et sous-préfecture, affaires maritimes
- attestation d'assurance R.C organisation
- plan du ou des circuit(s)
- plan et accès du paddock et site (détails voir plan)
- cahier des charges course.

Composition du comité d'organisation

Présidente : _____

Responsable sportif : _____ N° licence : _____

Responsable sécurité : _____ N° licence : _____

Responsable secrétariat : _____ N° licence : _____

Chronométrage : _____

Organisation de la sécurité

Médecin responsable : _____ Spécialité : _____

Hôpital prévu : _____ Téléphone : _____

Organisation des secours sur site

Pompiers : _____ Autres : _____

Nombre d'ambulances : _____

Organisation incendie :

Pompiers : _____ Autres : _____

Nombre d'extincteurs : _____

Organisation sécurité du circuit et plan d'eau

* Bateaux : _____ Nombre : _____ Catégorie: _____

* Jets : _____ Nombre : _____ Catégorie: _____

* Plongeurs : _____ Nombre : _____ Catégorie: _____

Moyens de communication

VHF : _____ Nombre _____ Canal : _____

Radio : _____ Nombre _____ Canal : _____

N° ☎ : _____ N° fax : _____

N° ☎ : _____ N° fax : _____

N° ☎ : _____ N° fax : _____

Horaires :

ANNEXE 3**DEMANDE PRÉALABLE À L'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION NAUTIQUE UFOLEP**

Club organisateur : _____

Adresse _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

N° d'affiliation UFOLEP : _____

Président du club organisateur : _____

Responsable de la manifestation

titre : _____ N° de licence : _____

Discipline : VNM (véhicule nautique à moteur)

Type de manifestation

Compétition vitesse endurance free-style free-ride
Exhibition Porte ouverte Salon
Manifestation nationale Fête du sport Fête du nautisme

Autre (préciser) :

Nom de la manifestation : _____

Date : _____

Lieu: _____

Site nautique mer fluvial plan d'eau intérieur (public ou privé)

Ville : _____

Département : _____

Préfecture/sous préfecture : _____

Nombre de navires participants prévus : _____

Nombre de VNM engagés prévus : _____

Descriptif de la manifestation :

Manche National Jet Tour des ... & 2005

**BULLETIN D'INSCRIPTION
U.F.O.L.E.P**

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE

Organisation : **lieu :** **Nom de l'épreuve:**

PILOTE

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code postal :		
Ville :	Région :	
Permis côtier N° :	Date de délivrance :	Lieu :
Tél. :	Portable :	e-mail :
Personne à contacter en cas d'urgence. Nom :		
Tél. :		

VOTRE NIVEAU DE PILOTAGE

CONFIRME (trois courses minimum) EVALUE (date lieu)

DEBUTANT (la journée d'évaluation pilotage nationale est organisée le A
.....)

LICENCE UFOLEP AUTRE LICENCE (préciser) :

UFOLEP N° CATEGORIE : VOTRE CLUB :

Pièces originales à présenter obligatoirement

Le pilote : le permis côtier, la licence UFOLEP. **Le VNM** : la carte de circulation du VNM, si le pilote n'est pas le propriétaire légal du VNM, il doit présenter : une attestation nominative signée et une copie de la carte d'identité du propriétaire légal du VNM, la police d'assurance du VNM.

JE M'ENGAGE DANS LA CATEGORIE SUIVANTERunabout (jet à selle)Ski (jet à bras articulé) STANDARD STANDARD LIMITED LIMITED

MARQUE

 POLARIS KAWAZAKI SEADOO YAMAHA

TYPE :

N° DE SERIE :

N° D'IMMATRICULATION :

ASSUREUR DU VNM :

N° DE POLICE:

Club organisateur :

ORGANISATION DE L'EPREUVE U.F.O.L.E.P

RESERVATION DES EMPLACEMENTS DE TEAM ET D'ÉQUIPAGE

Nombre d'assistants :	Heure d'arrivée (impérative) :
Nombre de véhicules (maximum 2) :	Longueur hauteur :

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- Ouverture officielle de l'épreuve	Le à 08 h 00
- Ouverture des engagements	Le à 15 h 00
- Fermeture des engagements	Le à 09 h 00
- Fermeture officielle de l'épreuve	Le à 18 h 00

VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Ouverture officielle des contrôles techniques	Le à 17 h
00	
- Fermeture officielle des contrôles techniques	Le à 10 h
00	

BRIEFINGS

- Consignes de sécurité et d'organisation du paddock	Le à 19 h 30
- Consignes de sécurité et d'organisation du paddock	Le à 09 h 30
- Briefing course pilotes, teneurs et assistants	Le à 10 h 00
- Briefing course pilotes, teneurs et assistants	Le à 08 h 00

SOIREE ET PODIUM

Remise des prix	Le à 17 h 30
-----------------	--------------------

INSCRIPTION A L'EPREUVE

Participation par VNM et par pilote : ... €

Le nombre de participants étant limité, une pré-inscription est indispensable pour vous assurer que votre participation est bien enregistrée, si vous arrivez après la clôture des engagements.

ENGAGEMENT DU PILOTE

Je m'engage à respecter le règlement en vigueur édité par l'UFOLEP et l'I.J.S.B.A dont j'ai pris connaissance.

Je déclare que tous les renseignements qui figurent sur ce bulletin d'engagement sont exacts. Dans le cas de force majeure, indépendant de la volonté de l'organisateur entraînant l'annulation de l'épreuve, aucune indemnité ne me sera due.

Fait à Le Nom du pilote :
.....

Signature précédée de la mention " lu et approuvé"
Pour les mineurs signature et accord des parents.

Nous adresser votre bulletin d'engagement et règlement au club organisateur par :

- Fax au :**
- e-mail à :**
- Courrier à :**